

Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse

Usages d'agrément quelque soit la ressource :
Eau potable, puits ou forage, source privée (hors récupération d'eaux pluviales)

VIGILANCE niveau 1/4

ÉCONOMIES VOLONTAIRES

Gestes
Éco-
citoyens



Limitier l'arrosage en plein jour



Limitier le nettoyage des voitures, voiries publiques et privées, façades



Limitier le remplissage des piscines et le fonctionnement des fontaines à circuit ouvert



Retrouvez également les mesures prises pour les usages professionnels sur le site internet des services de l'État en Isère
<https://www.isere.gouv.fr/index.php/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Secheresse2/Secheresse>